

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL ●

Planification stratégique
2021-2025

Prolongée au 31 mars 2026

Mettons
le point
final.

Québec 

Mise en contexte

Le Tribunal administratif du travail prolonge jusqu'au 31 mars 2026 la durée de sa planification stratégique prévue pour la période 2021-2025.

Cette prolongation est nécessaire pour permettre aux membres du comité de direction, qui sont arrivés dans les derniers mois, de participer à l'élaboration de la prochaine planification stratégique pour la période couvrant 2026-2030.

À cet effet, le Tribunal tient à souligner que la réflexion entourant cette dernière est déjà amorcée, et son dépôt est prévu au cours de l'exercice en cours.

Aussi, le Tribunal pourra mener à terme plusieurs projets déjà en cours, dont certains en matière de technologies de l'information. Ainsi, seules certaines cibles sont actualisées pour la reddition de compte pour l'exercice 2025-2026.

Déclinaison de la vision en orientations stratégiques

Enjeux



Orientations stratégiques

- Faire du Tribunal un acteur clé dans le milieu juridique et le monde du travail.
- Poursuivre le développement de la prestation de services électroniques du Tribunal.
- Planifier la main-d'œuvre à long terme afin de favoriser le maintien et le transfert d'expertise.
- Développer une culture commune au sein du TAT.
- Être une organisation plus efficace et efficiente.

Enjeu 2

Plan d'actions

Action : Bonifier l'offre de services technologiques du Tribunal.

Axe d'intervention	Description	Échéancier	Cible
Déployer des formulaires en ligne pour le dépôt de l'ensemble des demandes.	Rendre disponible en ligne, en mode interactif, l'ensemble des formulaires de dépôt d'un acte introductif d'instance existants pour les quatre divisions ainsi que tous les autres formulaires.	31 mars 2026	100 % des formulaires existants

Action : Rendre accessibles les données du Tribunal par différents moyens.

Déployer un service de recherche en ligne des décisions en matière d'accréditation et de reconnaissance.	Mettre en ligne un service de recherche et d'accès aux décisions en matière d'accréditation et de reconnaissance.	31 mars 2026	Service déployé
Réaliser une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un accès direct aux documents d'un dossier par le biais de la solution SQIN.	Réaliser une étude de faisabilité pour mettre en place, via la solution SQIN, un accès sécurisé aux documents du dossier judiciaire du citoyen.	31 mars 2026	Étude réalisée

Enjeu 3

Action : Soutenir la mobilisation des ressources.

Axe d'intervention	Description	Échéancier	Cible
Élaborer la portée des actions mises en place.	Faire un second sondage afin d'évaluer la portée des activités sur la mobilisation des membres du personnel.	31 mars 2026	Sondage et analyse réalisés

Enjeu 4

Action : Créer des conditions favorables à la tenue des activités de toutes les divisions dans les bureaux du Tribunal.

Axe d'intervention	Description	Échéancier	Cible
Poursuivre les travaux d'uniformisation et de modernisation des salles d'audience et de conciliation.	<ul style="list-style-type: none">• Remplacer le mobilier des salles d'audience par le nouveau mobilier TAT et poursuivre l'implantation de la technologie numérique.• Optimiser l'espace dans les directions régionales pour permettre l'agrandissement des salles d'audience et de conciliation ou l'ajout de salles dans certains cas.	31 mars 2026	50 % des salles d'audience et de conciliation

Enjeu 5

Action : Réduire les différents délais de traitement des dossiers.

Axe d'intervention	Description	Échéancier	Cible
Réduire les différents délais de traitement des dossiers.	Réduire le délai moyen de mise au rôle des dossiers.	31 mars 2026	Réduction de 10 % du délai de mise au rôle (valeur de départ de la cible 2021-2022 : 265 jours)
	Respecter le délai de délibéré.	31 mars 2026	Respect du délai de délibéré pour 90 % des dossiers
	Respecter les délais imputables au Tribunal pour la fermeture des dossiers.	31 mars 2026	Respect du délai moyen de fermeture de 365 jours, imputable au Tribunal
	Respecter le délai de traitement de 60 jours prévu par le <i>Code du travail</i> pour les requêtes en accréditation.	31 mars 2026	Respect du délai pour 80 % des dossiers
	Respecter le délai de traitement de 90 jours prévu par le <i>Code du travail</i> pour les requêtes en transmission de droits et obligations.	31 mars 2026	Respect du délai pour 85 % des dossiers
	Respecter le délai de sept jours ouvrables prévu par le <i>Code du travail</i> pour le traitement des avis de grève et des listes de services essentiels dans les services publics.	31 mars 2026	Respect du délai pour 100 % des dossiers

Mettons
le point
final.

*Tribunal
administratif
du travail*

Québec 

tat.gouv.qc.ca